

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 08 décembre 2025

Date de la convocation :

03/12/2025

Date affichage : 03/12/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

huit décembre deux mille vingt-cinq à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Délibération N° :

DE_2025_83

Objet : Délibération portant dissolution du Budget Annexe ECOBARRI DU POUCHOU -

Vu la délibération n° DE_2015_22 du 21 mai 2015 portant sur la création d'un budget annexe intitulé lotissement ECOBARRI du POUCHOU

Considérant l'achèvement de l'ensemble des travaux du lotissement communal ECOBARRI du POUCHOU et compte tenu de la vente de tous les lots.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisés au cours l'exercice budgétaire 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE CLOTURER** le budget annexe du lotissement ECOBARRI du POUCHOU au 31/12/2025
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Mme la Trésorière de St Céré, ainsi qu'auprès de toute autre autorité qualifiée,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance
Didier BES



Le Secrétaire de séance
Manon BENNE

